



RÉFRIGÉRATEURS
CONGÉLATEURS



GROS
ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS

DEEE — Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques



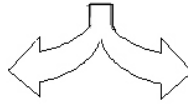
ÉCRANS



LAMPES

Suite à la publication de la directive DEEE, une filière complète de collecte, recyclage et valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques se met en place en France, et sur le secteur du SMITOM de Haguenau-Saverne, à partir du 15 novembre 2006.

Ménages



Déchèteries*

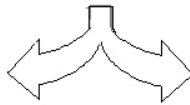
A partir du 15 novembre 2006

Retour en magasin ou reprise à la livraison

Obligation de reprise 1 pour 1

Réutilisation

Réemploi d'appareils
complets, après remise en
état, pour un usage
similaire



Valorisation matière ou recyclage

Transformation et réutilisation des
déchets comme matières premières
secondaires dans un autre cycle de
production, parfois très différent

*La collecte en déchèteries - 4 flux :

↳ **GEM-F** : gros électro-ménager froid (réfrigérateur, congélateur)

↳ **GEM-HF** : gros électroménager hors froid (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, chauffe-eau, cuisinière...)

↳ **PAM** : petits appareils en mélange (rasoir électrique, téléphone portable, sèche-cheveux, ordinateur, imprimante, robot de cuisine, appareil photo...)

↳ **Ecrans** (de téléviseurs, d'ordinateurs)

PM : Une filière pour les lampes à décharge (tube fluo, ampoule sodium, ampoule basse consommation) sera mise en place ultérieurement.

Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques : les équipements électriques ou électroniques sont des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

